

## Augmentation de capital annoncée

### **Société d'Articles Hygiéniques « SAH »**

Siège Social : 5, rue 8610 ZI Charguia 1 -2035- Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **7 313 226 dinars** pour le porter de **36 566 205 dinars** à **43 879 431 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves à prélever des résultats reportés 2014.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **7 313 226 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des **36 566 205 actions** anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes**, et ce à partir du **23 juin 2015\***.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » procèdera à l'acquisition et à l'annulation de 75 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **7 313 226 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2015**.

#### **Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **23 juin 2015\***.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **23 juin 2015\*** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **23 juin 2015\***.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **23 juin 2015\***.

---

L'AGE du 18 mai 2015 a initialement fixé la date d'attribution des actions gratuites pour le 17 juin 2015. Toutefois, la SAH a omis de procéder, avant la réalisation de l'opération, à la publication sur le bulletin officiel du CMF d'une notice mentionnant les caractéristiques de l'augmentation de capital et les délais de sa réalisation, et ce comme exigé par l'article 13 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. De ce fait, un conseil d'administration de la Société s'est réuni le 18 juin 2015 et a décidé de reporter la date d'attribution des actions gratuites à la date du 23 juin 2015, à charge d'en informer les actionnaires lors de la tenue de la prochaine AGE.